

4COMIMMO
Société par actions simplifiée au capital de 8.000 euros
Siège social : 29, ter rue Goarem Dro
29000 QUIMPER
503 386 369 RCS QUIMPER

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

Les soussignées,

- Société RP INVEST
Représentée par Monsieur Ronan PERHIRIN,
représentant la société PERHIRIN INVEST, Présidente
Titulaire de 408 actions
- Société DELALANDE INVEST
Représentée par Monsieur Loïc DELALANDE
Titulaire de 266 actions
- Société PERHIRIN INVEST
Représentée par Monsieur Ronan PERHIRIN
Titulaire de 63 actions
- Société RR PATRI
Représentée par Monsieur Régis ROUE
Titulaire de 63 actions

Seuls Associés de la société 4COMIMMO (ci-après « la Société »), détenant à ce titre la totalité des 800 actions composant le capital de la Société et statuant conformément aux stipulations de l'article 17 des statuts de la Société en vertu desquelles les décisions collectives peuvent également résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte,

Rappellent ce qui suit :

- Le projet de fusion conclu et signé le 30 juillet 2024, ci-après annexé, contenant apport à titre de fusion par RP INVEST, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est à BENODET (29950) – 11 avenue Bouilloux Laffont, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER sous le numéro 501 604 763, société absorbée, de l'ensemble de ses biens, droits et obligations, à la société 4 COMIMMO a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de QUIMPER le 31 juillet 2024 ;
- Le projet de fusion a également fait l'objet d'un avis inséré au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) en date du 06 août 2024 ;

- Les créanciers ont eu la faculté de former opposition à la fusion dans le délai fixé par les dispositions légales et réglementaires ;
- Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion ;
- Le rapport du commissaire aux apports sur la valeur des apports de la société RP INVEST en date du 13 août 2024 a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de QUIMPER le 09 septembre 2024.

Et prennent les décisions suivantes :

1. Approbation de la fusion-absorption

Par suite des déclarations ci-dessus, la collectivité des Associés, statuant unanimement :

- approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion conclu avec la société RP INVEST sus-désignée, aux termes duquel la société absorbée fait apport à titre de fusion-absorption de l'intégralité des éléments d'actif et de passif composant son patrimoine et la transmission universelle du patrimoine de la société RP INVEST à la société 4 COMIMMO,
- l'évaluation à partir des valeurs nettes comptables figurant dans les comptes de la société RP INVEST arrêtés à la date du 31 décembre 2023, des éléments d'actif apportés d'un montant de 224.242,87 € et des éléments de passif pris en charge d'un montant de 217.818,03 €, soit un actif net apporté de 6.424,23 €,
- la rémunération des apports effectués au titre de la fusion selon une parité d'échange de 101 actions de la société 4 COMIMMO contre 124 actions de la société RP INVEST.

2. Agrément en qualité de nouveaux associés

La collectivité des Associés, statuant unanimement , décide d'agréer en qualité de nouveaux associés par suite du projet de fusion ci-dessus approuvé :

- Monsieur Ronan PERHIRIN,
Demeurant à QUIMPER (29000) - 29 ter, rue Goarem Dro
- Monsieur Régis ROUE,
Demeurant à BENODET (29950) – 35 bis avenue des Roseaux.

3. Constatation de la réalisation des conditions suspensives

La collectivité des Associés, statuant unanimement, connaissance prise de l'approbation de la fusion par les associés de la société RP INVEST, ayant décidé, en conséquence, la dissolution sans liquidation de la société RP INVEST sous réserve de la réalisation des conditions suspensives stipulées audit projet de fusion, constate, en conséquence des décisions qui précèdent la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives stipulées au projet de fusion.

4. Augmentation du capital social

La collectivité des Associés, statuant unanimement, comme conséquence des décisions qui précèdent, décide d'augmenter le capital social de la société 4 COMIMMO d'un montant de 4.080 euros pour le porter de 8.000 euros à 12.080 euros au moyen de la création de 408 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune, entièrement libérées, directement attribuées aux associés de la société RP INVEST selon un rapport d'échange de 101 actions de la société 4 COMIMMO pour 124 actions de la société RP INVEST, à savoir :

Monsieur Ronan PERIRHIN	204 actions
Monsieur Régis ROUE	204 actions
Total	408 actions

La différence entre le montant de l'actif net apporté par la société RP INVEST soit 6.424,23 euros et le montant de l'augmentation de capital ci-dessus, soit 4.080 euros, égale à 2.344,23 euros constituera une prime de fusion inscrite au passif du bilan de la société 4 COMIMMO.

La collectivité des Associés, statuant unanimement, constate, en conséquence, que la fusion opérant transmission universelle du patrimoine de la société RP INVEST au bénéfice de la société 4 COMIMMO et la dissolution sans liquidation de la société RP INVEST sont définitivement réalisées ce jour.

Etant précisé que cette fusion prendra effet fiscalement et comptablement rétroactivement au 1^{er} janvier 2024, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la société RP INVEST, depuis le 1^{er} janvier 2024 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société 4 COMIMMO et considérées comme accomplies par la société 4 COMIMMO depuis le 1^{er} janvier 2024.

5. Réduction du capital social

La collectivité des Associés, statuant unanimement , après avoir constaté que la société RP INVEST étant propriétaire de 408 actions de la société 4 COMIMMO, celle-ci a reçu ses propres actions dans le cadre de la fusion de la société RP INVEST par la société 4 COMIMMO, décide de procéder immédiatement à une réduction de capital d'un montant de 4.080 euros, correspondant à la valeur nominale des 408 actions, qu'elle détient par suite de ladite fusion, lesdites 408 actions étant annulées.

La différence entre la valeur d'apport de ces 408 actions, soit 4.080 euros et le montant de la réduction de capital nécessaire à leur annulation, soit 4.080 euros, est égale à zéro euro.

6. Modification de l'article 6 des statuts

La collectivité des Associés, statuant unanimement , en conséquence des décisions qui précèdent, décide de modifier comme suit l'article 6 des statuts relatif aux apports et au capital social :

ARTICLE 6 – APPORTS – CAPITAL SOCIAL

Il est ajouté à cet article les paragraphes suivants :

6.1. Apports

« Aux termes d'un projet de fusion en date du 30 juillet 2024, approuvé suivant décisions unanimes des associés, la société RP INVEST a fait apport, à titre de fusion, à la société 4COMIMMO, de la totalité de son actif moyennant la prise en charge de son passif ; l'actif net apporté s'est élevé à 6.424,23 euros. Cet apport à titre de fusion-absorption a été rémunéré par une augmentation de capital d'un montant de 4.080 euros. La fusion-absorption a dégagé une prime de fusion de 2.344,23 euros ».

«Suivant décisions des associés , la société 4COMIMMO a réalisé une réduction de capital d'un montant de 4.080 euros par annulation de ses propres actions, reçues dans le cadre de l'apport-fusion susvisé. Le capital social reste ainsi fixé à 8.000 euros. La différence entre la valeur d'apport de ces actions et le montant de la réduction de capital est égale à zéro ».

7. Transfert du siège social

La collectivité de Associés, statuant unanimement, décide de transférer le siège social de QUIMPER (29000) – 29 ter rue Goarem Dro à QUIMPER (29000) – 3, Allée Emile Le Page, et ce, à compter de ce jour.

En conséquence, la collectivité de Associés, statuant unanimement, décide de modifier l'article 4 des statuts ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

« Le siège social est fixé à QUIMPER – 3, Allée Emile Le Page.

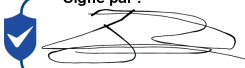
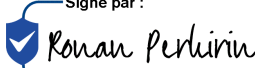
Il était précédemment fixé à QUIMPER (29000) – 29 ter rue Goarem Dro »

8. Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

La collectivité de Associés, statuant unanimement, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte aux fins d'accomplir toutes formalités légales de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

oOo

Conformément aux stipulations des statuts de la Société, il a été dressé le présent acte qui a été soumis à la signature électronique des Associés, au moyen du procédé de signature électronique « DocuSign » conformément aux dispositions de l'article R 227-1-1 du Code de commerce.

RP INVEST <i>Représentée par PERHIRIN INVEST elle-même représentée par Monsieur Ronan PERHIRIN</i> Signé par :  A5460C808F2349B...	DELALANDE INVEST <i>Représentée par Monsieur Loïc DELALANDE</i> Signé par :  A492DFEDDC2B487...
PERHIRIN INVEST <i>Représentée par Monsieur Ronan PERHIRIN</i> Signé par :  A5460C808F2349B...	RR PATRI <i>Représentée par Monsieur Régis ROUE</i> Signé par :  8608F310E3FD4EE...